Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education** Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Marc CHAUCHARD Tél : 01.49.55.42 69 fax: 01.49.55.40.06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2010-2153** **Date: 19 octobre 2010**

Date de mise en application : à partir de la rentrée scolaire 2010, pour la session d'examen 2012

Annule et remplace :
NS DGER/SDPOFE/N2009-2031 du 17 mars 2009

Nombre d'annexes : 6

Le Ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité «Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole» (CGEA) et ses options : Instructions relatives aux épreuves validant les capacités professionnelles et au déroulement des stages en milieu professionnel.

Bases juridiques :
Arrêté du 8 juillet 2010 relatif à la spécialité « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » du baccalauréat professionnel et ses options
Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF,
Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relatives aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : Instructions relatives à la mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance de la spécialité « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » du baccalauréat professionnel et ses options.

Mots-clés : Evaluation, CCF, Baccalauréat professionnel, CGEA

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Cette note de service a pour objet de préciser les épreuves E5, E6 et E7 qui valident les capacités professionnelles C5 à C13 du référentiel de certification de la spécialité « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole » (CGEA) du baccalauréat professionnel et ses options.

Elle comporte des dispositions communes à la spécialité CGEA et des dispositions spécifiques à chaque option.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la rentrée scolaire 2010 pour la session d'examen 2012. Les dispositions de la note de service DGER/SDPOFE/N2009-2031 du 17 mars 2009 sont abrogées à l'issue de la session d'examen 2011.

Les précisions relatives à l'épreuve E6 concernent toutes les options du CGEA

Epreuve E6 : Pilotage de l'entreprise

L'épreuve E6 valide la capacité C6 du référentiel de certification :

C6 « Elaborer un diagnostic global de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Objectifs de l'épreuve
L'évaluation s'appuie obligatoirement sur le document écrit individuel et personnel élaboré par le candidat permettant de démontrer qu'il a atteint la capacité C6 du référentiel de certification.
Elle a pour support des situations professionnelles vécues par le candidat lui permettant de s'approprier les principales modalités du pilotage de l'entreprise de stage, en lien avec l'option du CGEA. Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans l'entreprise de stage durant une période d'au moins 8 semaines sur les 12 à 14 semaines obligatoires pour les scolaires.

Modalités de l'épreuve
L'épreuve se déroule en plusieurs temps :

1. **L'évaluation du dossier écrit** par les deux examinateurs enseignants

L'étude du pilotage de l'entreprise où s'est déroulé le stage principal d'au moins 8 semaines est présentée sous la forme d'un document de 20 pages maximum sans adjoindre d'annexe. Si le dossier n'est écrit que sur le recto des feuilles, le verso ne peut comporter que des illustrations (photographies, cartes, plans)

Les correcteurs sont un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion, et en fonction de l'option :

- un enseignant d'agronomie pour l'option « Systèmes à dominante cultures »
- un enseignant de zootechnie pour l'option « Systèmes à dominante élevage »
- un enseignant de zootechnie / hippologie pour l'option « Élevage et valorisation du cheval »
- un enseignant de viticulture et œnologie pour l'option « Vigne et vin »

2. La soutenance orale de 30 minutes maximum composée :
- d'un exposé du candidat de 10 minutes maximum,
- d'un entretien entre les examinateurs et le candidat pendant 20 minutes au maximum visant à approfondir les éléments présentés par le candidat.

Le jury d'oral est constitué par:
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques professionnelles de l'option,
- un professionnel, de préférence un chef d'entreprise agricole de l'option professionnelle choisie.
Les deux enseignants du jury d'oral sont correcteurs de l'écrit.

Evaluation
Elle est réalisée à partir d'une grille critériée nationale jointe en **annexe 1**.

Avant l'oral, les examinateurs ont obligatoirement pris connaissance du document écrit. Ils apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluées grâce au dossier écrit du candidat.
Chaque capacité intermédiaire doit être évaluée, à l'écrit ou à l'oral en fonction des critères définis dans la grille.

Les précisions relatives aux épreuves E5 et E7 sont spécifiques à chaque option du CGEA

Option «Systèmes à dominante cultures»

Épreuve E5: Sciences appliquées et technologies

L'épreuve E5 valide la capacité *C5 « Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production ».*

Elle prend la forme dune épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée du coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite d'un système de production à dominante cultures. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle.

Le sujet peut comporter des documents et/ou des annexes.

La correction est réalisée par un enseignant d'agronomie à l'aide d'une grille nationale critèriée qui prend en compte les capacités intermédiaires.

Épreuve E7: Pratique professionnelle

L'épreuve E7 de l'option «systèmes à dominante cultures» du CGEA valide les capacités C7 à C11 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 5 .

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 7 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans cette option, (agronomie, zootechnie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques sociales et de gestion) sont en charge de l'évaluation. Des professionnels peuvent participer aux évaluations.

CCF	Capacités du référentiel de certification	Coefficient	Modalités d'évaluation
CCF 1	C7	0,5	Oral ou écrit
CCF 2	C8	1,5	Ecrit à partir de documents
CCF 3	C9 et C10	0,3	Ecrit ou oral
CCF 4		1	Dossier + oral
CCF 5		0,7	Pratique explicitée
CCF 6	C11	0,5	à l'initiative de l'équipe enseignante
CCF 7		0,5	à l'initiative de l'équipe enseignante
Total		**5**	

Remarque : Un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 de cette option du baccalauréat professionnel CGEA peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Travaux agricoles et conduite d'engins ». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Remarque : Les CCF qui permettent de valider les capacités C7, C8, C9, C10 et C11, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Le CCF 1

Ce CCF valide la capacité C7 *« Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »*

C7.1: Repérer les principales caractéristiques et les enjeux de l'agriculture
C7.2: Identifier le rôle de l'intervention publique
C7.3: Analyser la mise en marché des produits et des services

Il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

Le CCF 2

Ce CCF valide la capacité C8 *« Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »*

C8.1: Mobiliser les outils de la comptabilité de l'entreprise
C8.2: Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers
C8.3: Analyser l'impact d'une décision
C8.4: Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise
C8.5: Gérer les ressources humaines

Il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les capacités intermédiaires C8.2 et C8.3 sont obligatoirement évaluées.

Le CCF 3

Ce CCF valide la capacité intermédiaire C10.6 *« Justifier la place et le rôle d'un élevage dans une exploitation de grandes cultures »*
Il peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral.

Le CCF 4 : Dossier technique

Ce CCF valide les capacités intermédiaires C10.1 *« Choisir les successions culturales et l'assolement »,* C10.2 *« Choisir un itinéraire technique »* et C10.5 *« Analyser les impacts et les résultats du processus de production ».*
Il prend la forme d'un oral avec pour support un dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'un système à dominante cultures étudié lors des séquences de formation en milieu professionnel.

1. Le dossier

Le dossier technique est individuel. Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques mises en œuvre au cours d'une campagne vécue sur une parcelle clairement identifiée,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :
    - la cohérence d'ensemble du processus de production sur la parcelle retenue (*itinéraire technique)* et l'insertion de cette culture dans le système de culture,
    - les principaux résultats technico-économiques liés à cette culture au niveau de l'exploitation,
    - les impacts possibles sur l'environnement, des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, d'analyser et d'échanger, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, données issues de visites, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

2. L'oral

A partir d'une question tirée au sort portant sur une opération du processus de production, le candidat doit être capable de présenter cette opération, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique.
Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :
- situer la place et l'importance de cette opération dans le processus de production,
- expliquer les modalités de mise en œuvre de cette opération et justifier les choix réalisés.
- analyser l'insertion de cette culture dans le(s) système(s) de culture mis en oeuvre,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Le CCF 5 : Pratique explicitée

Ce CCF valide la capacité C9 « *Mettre en œuvre des équipements agricoles »*

C9.1: Raisonner le choix des équipements adaptés aux travaux
C9.2: Adapter l'utilisation des équipements agricoles au contexte
C9.3: Gérer la maintenance de premier niveau

et les capacités intermédiaires C10.3 *« Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation »* et C10.4 *« Réaliser les opérations culturales mécanisées »*

Ce CCF évalue l'aptitude des candidats à réaliser une opération mécanisée sur une parcelle cultivée dans le respect des objectifs agronomiques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement.

La durée est à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve.
A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :
- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

Les CCF 6 et 7

Ces deux CCF sont relatifs à la capacité C11 *« S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».*
Les enseignements professionnels des 2 Modules d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Chaque CCF est indépendant et de coefficient 0,5.
Pour chacun des deux CCF, les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
Elle valide les capacités C7 à C11 du référentiel de certification.
C7 *« Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »*
C8 *« Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »*
C9 « *Mettre en œuvre des équipements agricoles »*
C10 *« Conduire un processus de production à l'échelle du système de culture dans une perspective de durabilité »*
C11 *« S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».*

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée jointe en **annexe 2**.
Elle a pour support un dossier constitué par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 4 de l'épreuve E7 pour les candidats bénéficiant du CCF. Ce dossier est apporté par le candidat au centre d'examen pour l'épreuve. Il ne fait pas l'objet d'une notation, mais en absence de dossier, le candidat n'est pas évalué.

Il est constitué :

- d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations techniques mises en œuvre au cours d'une campagne donnée sur une parcelle clairement identifiée et aux résultats du processus de production. Pour chacune des opérations, le candidat aura recueilli les informations lui permettant de présenter, d'analyser et de discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise, le responsable d'exploitation ou le chef de culture. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.) ;
- d'une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production ;
- de documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci ;
- de deux fiches d'une page présentant des adaptations à des enjeux professionnels particuliers étudiés par le candidat dans le contexte de l'entreprise présentée dans le dossier.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le déroulement de l'épreuve orale

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum ; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les capacités évaluées par cette épreuve, sans omettre les questions relatives à la capacité C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

Les examinateurs sont :

- un enseignant d'agronomie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur.

Option «Systèmes à dominante élevage»

Épreuve E5: Sciences appliquées et technologies

L'épreuve E5 valide la capacité *C5 « mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production ».*

Elle prend la forme dune épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée du coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite d'un élevage. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle.

Le sujet peut comporter des documents et/ou des annexes.

La correction est réalisée par un enseignant de zootechnie à l'aide d'une grille nationale critèriée qui prend en compte les capacités intermédiaires.

Épreuve E7: Pratique professionnelle

L'épreuve E7 de l'option «systèmes à dominante élevage» du CGEA valide les capacités C7 à C12 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 5 .

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 7 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans cette option, (agronomie, zootechnie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques sociales et de gestion sont en charge de l'évaluation. Des professionnels peuvent participer aux évaluations.

CCF	Capacités du référentiel de certification	Coefficient	Modalités d'évaluation
CCF 1	C7	0,5	Oral ou écrit
CCF 2	C8	1,5	Ecrit à partir de documents
CCF 3	C9, C10 et C11	0,3	Ecrit ou oral
CCF 4		0,7	Dossier + oral
CCF 5		1	Pratique explicitée
CCF 6	C12	0,5	à l'initiative de l'équipe enseignante
CCF 7		0,5	à l'initiative de l'équipe enseignante
Total		**5**	

Remarque : Un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 de cette option du baccalauréat professionnel CGEA peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Travaux agricoles et conduite d'engins ». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Remarque : Les CCF qui permettent de valider les capacités C7, C8, C9, C10 et C11, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Le CCF 1

Ce CCF valide la capacité *C7 « Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »*

C7.1 « Repérer les principales caractéristiques et les enjeux de l'agriculture »
C7.2 « Identifier le rôle de l'intervention publique »
C7.3 « Analyser la mise en marché des produits et des services »

Il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

Le CCF 2

Ce CCF valide la capacité *C8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »*

C8.1 « Mobiliser les outils de la comptabilité de l'entreprise »
C8.2 « Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers »
C8.3 « Analyser l'impact d'une décision »
C8.4 « Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise »
C8.5 « Gérer les ressources humaines »

Il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les capacités intermédiaires C8.2 et C8.3 sont obligatoirement évaluées.

Le CCF 3

Ce CCF valide la capacité intermédiaire *C11.1 « Mobiliser des connaissances en agronomie pour conduire les cultures associées ».*
Il peut prendre la forme d'un écrit ou d'un oral.

Le CCF 4 : Dossier technique

Ce CCF valide les capacités intermédiaires *C10.1 « Raisonner la conduite de l'élevage », C10.4 « Analyser les impacts et les performances de l'atelier », C11.2 « Raisonner le système de culture » et C11.4 « Analyser les impacts et les performances »*

Il prend la forme d'un oral avec pour support le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'une production animale à laquelle il a été associé lors des séquences de formation en milieu professionnel.

Généralement la production animale support correspond à celle étudiée en MP 52. Dans le cas où le candidat va en stage dans une exploitation comportant la production animale étudiée en Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) 1, celle-ci peut être support d'évaluation du dossier technique. Dans ce cas, il y a inversion des productions animales support d'évaluation entre les CCF 4 et 6.

1. Le dossier

Le dossier technique est individuel. Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production relatives à l'élevage et aux cultures associées,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :
  - la cohérence d'ensemble du processus de production, y compris les liens existant entre cultures associées et conduite du troupeau,
  - les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite du troupeau,
  - les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat rassemble les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques issus de l'exploitation, mais aussi des informations recueillies en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. L'ensemble du dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

2. L'oral

A partir de deux questions tirées au sort portant sur des opérations du processus de production (animal et végétal), le candidat doit être capable, en prenant appui sur son dossier technique, de présenter ces opérations, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation.
Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :
- situer la place et l'importance de ces opérations dans le processus de production,
- expliquer les modalités de leur mise en œuvre et justifier les choix réalisés,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Le CCF 5 : Pratique explicitée

Ce CCF valide la capacité *C9 « Mettre en œuvre les équipements de l'élevage »*

C9.1 « Raisonner l'utilisation des équipements adaptés à l'élevage »,
C9.2 « Adapter l'utilisation des bâtiments, installations et matériels au contexte »,
C9.3 « Gérer la maintenance de premier niveau »

et les capacités intermédiaires *C10.2 « Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation », C10.3 « Réaliser les opérations liées à l'élevage »,* et C11.3: *« Réaliser les opérations de conduite des cultures associées à l'élevage ».*

Cette épreuve de pratique explicitée permet d'évaluer les capacités opératoires liées à la conduite de l'élevage, aux travaux mécanisés relatifs aux cultures et à l'utilisation des matériels et équipements d'élevage dans le respect des objectifs agronomiques et zootechniques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de respect du bien-être animal et de l'environnement.

La durée est à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve.

Le candidat doit être capable, à partir de deux questions tirées, l'une portant sur une opération mécanisée en rapport avec la conduite d'une culture ou la mise en œuvre des équipements de l'élevage, l'autre portant sur une opération de conduite de l'élevage :

- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

Les CCF 6 et 7

Ces deux CCF sont relatifs à la capacité *C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».*
Les enseignements professionnels des 2 Modules d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Chaque CCF est indépendant et de coefficient 0,5.
Pour chacun des deux CCF, les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs des modules d'adaptation professionnelle proposés par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
Elle valide les capacités C7 à C12 du référentiel de certification.
C7 « Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »
C8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »
C9 « Mettre en œuvre les équipements de l'élevage »
C10 « Conduire un atelier de production animale dans une perspective de durabilité et en respectant le bien être animal »
C11 « Conduire les cultures associées à l'élevage »
C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».

L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée jointe en **annexe 2**.
Elle a pour support un dossier constitué par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 4 de l'épreuve E7 pour les candidats bénéficiant du CCF. Ce dossier est apporté par le candidat au centre d'examen pour l'épreuve. Il ne fait pas l'objet d'une notation, mais en absence de dossier, le candidat n'est pas évalué.

Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus de production ; pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.),
- d'une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production,
- des documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci,
- de deux fiches d'une page présentant des adaptations à des enjeux professionnels particuliers étudiés par le candidat dans le contexte de l'entreprise présentée dans le dossier.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les questions relatives à la capacité *C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »*.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur.

Option « Elevage et valorisation du cheval »

Épreuve E5: Sciences appliquées et technologies

L'épreuve E5 valide la capacité *C5 « mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production ».*

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée du coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite et à la valorisation d'un élevage d'équidés. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour appréhender des situations de nature professionnelle.

Le sujet peut comporter des documents et/ou des annexes.

La correction est réalisée par un enseignant de zootechnie / hippologie à l'aide d'une grille nationale critèriée qui prend en compte les capacités intermédiaires.

Épreuve E7: Pratique professionnelle

L'épreuve E7 de l'option « élevage et valorisation du cheval » du CGEA valide les capacités C7 à C13 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 5 .

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 7 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans cette option, (zootechnie / hippologie, agronomie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques sociales et de gestion) sont en charge de l'évaluation. Des professionnels peuvent participer aux évaluations.

CCF	Capacités du référentiel de certification	Coefficient	Modalités d'évaluation
CCF 1	C7	0,5	Oral ou écrit
CCF 2	C8	1,5	Ecrit à partir de documents
CCF 3	C9, C10 et C11	0.75	Dossier + oral
CCF 4		0.5	Pratique explicitée
CCF 5	C12	0,5	Pratique
CCF 6		0,75	Pratique
CCF 7	C13	0,5	à l'initiative de l'équipe enseignante
Total		**5**	

Remarque : Un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 de cette option du baccalauréat professionnel CGEA peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Travaux agricoles et conduite d'engins ». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Remarque : Les CCF qui permettent de valider les capacités C7, C8, C9, C10, C11, C12 et C13, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Le CCF 1

Ce CCF valide la capacité *C7 « Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »*

C7.1 « Repérer les principales caractéristiques et les enjeux de l'agriculture »
C7.2 « Identifier le rôle de l'intervention publique »
C7.3 « Analyser la mise en marché des produits et des services »

Il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

Le CCF 2

Ce CCF valide la capacité *C8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »*

C8.1 « Mobiliser les outils de la comptabilité de l'entreprise »
C8.2 « Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers »
C8.3 « Analyser l'impact d'une décision »
C8.4 « Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise »
C8.5 « Gérer les ressources humaines »

Il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les capacités intermédiaires C8.2 et C8.3 sont obligatoirement évaluées.

Le CCF 3 : Dossier technique

Ce CCF valide les capacités *C10 « Conduire un élevage équin dans une perspective de durabilité et en respectant le bien-être animal »* et les capacités intermédiaires *C11.1 « Raisonner l'utilisation des prairies conduites en association avec l'élevage »* et *C 11.3 « Analyser les impacts et les performances »*

Il prend la forme d'un oral avec pour support le dossier technique constitué par le candidat lors des séquences de formation en milieu professionnel. Il porte sur la conduite d'un élevage équin et des prairies associées.

1. Le dossier

Le dossier technique est individuel. Il est constitué :

- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques de la conduite du processus de production relatives à l'élevage, aux prairies associées,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :
  - la cohérence d'ensemble du processus de production, y compris les liens existant entre production fourragère, conduite de l'élevage,
  - les principaux résultats technico-économiques liés à la conduite de l'élevage,
  - les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour constituer ce dossier, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, données issues de visites, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. Le dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

2. L'oral

A partir de questions tirées au sort portant sur des opérations de la conduite du processus de production et comportant un volet relatif aux prairies, le candidat doit être capable de présenter ces opérations, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique et dans le respect d'une approche pluridisciplinaire du sujet.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :
- situer la place et l'importance de ces opérations dans le processus de production,
- expliquer les modalités de leur mise en œuvre et justifier les choix réalisés,
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Le CCF 4

Ce CCF valide la capacité C9 *« Mettre en œuvre les équipements de l'élevage »*

C9.1 « Raisonner l'utilisation des équipements adaptés à l'élevage »,
C9.2 « Adapter l'utilisation des bâtiments, installations et matériels au contexte »,
C9.3 « Gérer la maintenance de premier niveau »

et la capacité intermédiaire C11.2 *« Réaliser les opérations techniques liées aux prairies associées à l'élevage ».*

Cette épreuve de pratique explicitée évalue la capacité des candidats à réaliser et expliciter une opération mécanisée ou une opération de maintenance d'équipements en rapport les activités d'élevage et de valorisation du cheval ou d'utilisation des prairies, dans les meilleures conditions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

La durée est à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve.
A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :
- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle impliquant les équipements,
- de préparer et d'organiser le poste de travail,
- de réaliser une opération mécanisée liée, soit à l'utilisation des équipements d'élevage et de la valorisation du cheval ou des prairies, soit à la maintenance d'équipements, en justifiant les procédures et choix techniques,
-de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de formuler, éventuellement, des suites à envisager.

Remarque : La situation d'évaluation du CCF 4 peut également servir de support au CCF destiné à évaluer la capacité C10 dans l'épreuve E3 du BEPA de la spécialité «travaux en exploitations d'élevage» pour les candidats qui se présentent également aux épreuves du BEPA. Dans ce cas, il appartient aux équipes pédagogiques responsables de l'organisation de ces épreuves de réaliser et d'utiliser deux grilles d'évaluation critériée de façon à distinguer les niveaux d'exigences correspondant à chacun des 2 diplômes.

Le CCF 5

Ce CCF valide la capacité intermédiaire C12.1 *« Débourrer un cheval ».*
Il porte sur l'organisation et la réalisation d'une séquence de débourrage en situation réelle.

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de convention à établir, pourront mettre des poulains à disposition des établissements.
Dans le cas de l'apprentissage, ce contrôle est organisé en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. La séance servant de support au CCF se place après que le poulain a reçu une éducation élémentaire et avant que le cheval n'évolue en extérieur aux trois allures.

L'évaluation de la séance est complétée par une évaluation du suivi du débourrage d'un cheval par le cavalier soit dans l'établissement soit sur le lieu de stage.
Elle est réalisée à l'aide d'une grille nationale, correspondant à **l'annexe 3**, par un enseignant et un professionnel qualifié.
A partir des consignes données, les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à:
- préparer et organiser une séance de débourrage,
- réaliser la séance demandée,
- justifier les modalités de mise en œuvre.

Le CCF 6
Ce CCF valide les capacités intermédiaires C12.2 *« Entraîner un cheval »* et C12.3 *« Raisonner la carrière d'un cheval »*

Il porte, soit sur la réalisation et la participation à une épreuve officielle montée pour les chevaux entrant dans le circuit de valorisation de l'élevage, soit sur la conception et la réalisation d'une séance d'entraînement pour les chevaux destinés à la course.

1. Cas des chevaux entrant dans le circuit de valorisation de l'élevage
Il s'agit de participer à une épreuve officielle d'élevage telle que :
- concours de modèle et allures de trois ans montés (chevaux ou poneys),
- épreuves du cycle amateur jeunes chevaux,
- concours cycle libre ou classique 4, 5 et 6 ans (référence : disciplines du règlement SHF),
- concours de labellisation de loisir…

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique, des impératifs liés aux contraintes de l'activité et en particulier des calendriers des épreuves.
Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre de conventions à établir, pourront mettre des jeunes chevaux à disposition des établissements.
L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale, correspondant à **l'annexe 4a**, par un enseignant et un professionnel qualifié.

Les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à :
- réaliser les diverses démarches nécessaires à l'inscription au concours,
- préparer le cheval à l'épreuve et organiser le déplacement,
- présenter le cheval,
- rendre compte des conditions de réalisation.

Dans le cas où des problèmes matériels ne permettraient pas la participation à une épreuve officielle (calendrier, distance de déplacement…) après accord préalable du président du jury de l'examen, l'établissement peut organiser sur site une épreuve simulant un concours d'élevage. La participation d'un professionnel qualifié à l'évaluation est obligatoire.

2. Cas des chevaux destinés à la course
Il s'agit de concevoir et de conduire une séance quotidienne d'entraînement à partir d'une situation donnée.

Ce contrôle est organisé par l'établissement en fonction de la progression pédagogique et des impératifs liés aux contraintes de l'activité.

Si l'établissement ne dispose pas de moyens suffisants (chevaux, équipements), il cherchera la collaboration des professionnels qui, dans le cadre d'une convention à établir, pourront mettre des jeunes chevaux à disposition des établissements.

L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille nationale, correspondant à **l'annexe 4b**, par un enseignant et un professionnel qualifié.
Les examinateurs apprécient l'aptitude des candidats à:
- concevoir un programme d'entraînement et de soins pour amener un cheval de course à une condition optimale,
- préparer la séance de travail,
- conduire la séance de travail,
- rendre compte des conditions de réalisation.

Le CCF 7
Ce CCF valide la capacité *C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».*
Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Les modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs du module d'adaptation professionnelle proposé par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale composée :
- d'une partie orale sur dossier affectée du coefficient 3,
- d'une partie pratique affectée du coefficient 2

Elle valide les capacités C7 à C13 du référentiel de certification.
C7 « Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »
C 8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »
C9 « Mettre en œuvre les équipements de l'élevage »
C10 « Conduire un élevage équin dans une perspective de durabilité et en respectant le bien-être animal »
C11 « Conduire les prairies associées à l'élevage »
C12 « Réaliser l'éducation et la préparation des jeunes chevaux »
C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

1. La partie orale sur dossier

L'épreuve orale a une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée jointe en **annexe 2**.
Elle a pour support un dossier constitué par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 3 de l'épreuve E7 pour les candidats bénéficiant du CCF. Ce dossier est apporté par le candidat au centre d'examen pour l'épreuve. Il ne fait pas l'objet d'une notation, mais en absence de dossier, le candidat n'est pas évalué.

Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations et aux résultats du processus de production ; pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise; chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.),
- d'une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production,
- des documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci,
- d'une fiche d'une page présentant des adaptations à des enjeux professionnels particuliers étudiés par le candidat dans le contexte de l'entreprise présentée dans le dossier.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les questions relatives à la capacité *C13 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »*.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie / hippologie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur.

2. La partie pratique

Il s'agit d'une épreuve pratique d'élevage qui porte, soit sur la réalisation et la participation à une épreuve officielle montée pour les chevaux entrant dans le circuit de valorisation de l'élevage, soit sur la conception et la réalisation d'une séance d'entraînement pour les chevaux destinés à la course.

Le candidat est orienté vers un établissement qui met en œuvre l'épreuve correspondante en CCF (CCF 6). Selon le cas, il prépare et réalise une épreuve simulant un concours d'élevage ou bien il conduit une séquence quotidienne d'entraînement. Il est évalué par les examinateurs organisant cette épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de zootechnie / hippologie,
- un professionnel du secteur.

Option «Vigne et vin»

Épreuve E5: Sciences appliquées et technologies

L'épreuve E5 valide la capacité *C5 « Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production ».*

Elle prend la forme dune épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30, temps de lecture des documents inclus. Elle est affectée du coefficient 2. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Cette épreuve vérifie que le candidat a acquis les méthodes de raisonnement nécessaires à la conduite d'un processus vitivinicole. Le candidat montre qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser des situations de nature professionnelle.

Le sujet peut comporter des documents et/ou des annexes.

La correction est réalisée par un enseignant de viticulture-œnologie à l'aide d'une grille nationale critèriée qui prend en compte les capacités intermédiaires.

Épreuve E7: Pratique professionnelle

L'épreuve E7 de l'option « Vigne et vin» du CGEA valide les capacités C7 à C11 du référentiel de certification. Elle est affectée du coefficient 5 .

Pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve E7 comporte 7 CCF dont les caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Les enseignants des disciplines professionnelles intervenant dans cette option (agronomie, viticulture oenologie, sciences et techniques des équipements et sciences économiques sociales et de gestion) sont en charge de l'évaluation. Des professionnels peuvent participer aux évaluations.

CCF	Capacités du référentiel de certification	Coefficient	Modalités d'évaluation
CCF 1	C7	0,5	Oral ou écrit
CCF 2	C8	1,5	Ecrit à partir de documents
CCF 3	C9 et C10	0,3	À l'initiative de l'équipe enseignante
CCF 4		0,5	Ecrit ou oral
CCF 5		1	Dossier + oral
CCF 6		0,7	Pratique explicitée
CCF 7	C11	0,5	A l'initiative de l'équipe enseignante
Total		**5**	

Remarque : Un ou plusieurs CCF de l'épreuve E7 de cette option du baccalauréat professionnel CGEA peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA rénové « Travaux agricoles et conduite d'engins ». Les capacités et les capacités intermédiaires de ces deux diplômes sont différentes et complémentaires. Les critères d'évaluation seront différents et il sera nécessaire de disposer de deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Remarque : les CCF qui permettent de valider les capacités C7, C8, C9, C10 et C11, proposés aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue, peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des formateurs, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Le CCF 1

Ce CCF valide la capacité C7 *« Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »*

C7.1: Repérer les principales caractéristiques et les enjeux de l'agriculture
C7.2: Identifier le rôle de l'intervention publique
C7.3: Analyser la mise en marché des produits et des services

Il peut prendre la forme d'un oral ou d'un écrit. Il s'appuie, en partie, sur l'étude de documents mais ne peut pas prendre la forme d'un exposé oral à partir d'un dossier constitué individuellement ou collectivement par le candidat.

Le CCF 2

Ce CCF valide la capacité *C8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »*

C8.1 « Mobiliser les outils de la comptabilité de l'entreprise »
C8.2 « Évaluer les résultats de l'entreprise en utilisant les indicateurs technico-économiques et financiers »
C8.3 « Analyser l'impact d'une décision »
C8.4 « Identifier les dimensions juridiques et fiscales de l'entreprise »
C8.5 « Gérer les ressources humaines »

Il prend la forme d'un écrit à partir d'un cas concret et de documents de gestion. Les capacités intermédiaires C8.2 et C8.3 sont obligatoirement évaluées.

Le CCF 3

Ce CCF valide la capacité intermédiaire *C10.1 « Caractériser un terroir »*
Les modalités d'organisation de cette évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe enseignante.

Le CCF 4

Ce CCF valide la capacité intermédiaire *C10.3 « Réaliser des choix techniques en cours de processus suite à un diagnostic de situation »*
Le candidat est placé dans une ou deux situations professionnelles organisées par les enseignants sur l'exploitation de l'établissement ou sur une exploitation partenaire de l'établissement de formation. Les deux volets, viticole et vinicole, sont pris en compte.

Ce CCF a pour point de départ l'observation et l'appréciation:
- d'une parcelle de vigne à un moment donné,
- et/ou d'une étape de la vinification,
- et/ou de la réalisation d'une opération technique (viticole et/ou vinicole).

Des documents de suivi de la culture et/ou de suivi de la vinification, ainsi que les renseignements indispensables à la réalisation du diagnostic, sont fournis en complément au candidat.

Le candidat doit être capable à l'écrit et/ou à l'oral :
- de faire un compte rendu des observations réalisées,
- de porter un diagnostic sur la ou les situation(s) observée(s),
- de proposer des solutions techniques possibles ou d'envisager les travaux à réaliser,
- éventuellement, d'analyser un chantier, et de proposer des modifications dans son organisation.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de viticulture et un enseignant d'œnologie, un professionnel peut y être associé.
Ce CCF peut s'appuyer sur deux situations professionnelles différentes séparées dans le temps.

Dans les établissements où les élèves, individuellement ou par petits groupes, prennent en charge pendant une période donnée la conduite d'une parcelle et/ou la conduite de la vinification, une telle activité peut être évaluée de manière certificative et contribuer pour partie à la note de ce CCF 4 pour 50% de la note au maximum.

Le CCF 5 : Dossier technique
Ce CCF valide les capacités intermédiaires C10.2 *« Analyser des décisions techniques »* et C10.6 *« Analyser les impacts et les résultats du processus ».*

Il prend la forme d'un oral avec pour support le dossier technique constitué par le candidat sur la conduite d'un processus de production vitivinicole à laquelle il a été associé lors des séquences de formation en milieu professionnel.

1. Le dossier

Le dossier technique est individuel. Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux principales opérations techniques mises en œuvre sur une campagne vécue, les aspects viticoles (parcelle clairement identifiée) et vinicoles doivent être abordés,
- d'une fiche de synthèse d'une à deux pages mettant en évidence :
    - la cohérence d'ensemble du processus vitivinicole,
    - les principaux résultats technico-économiques,
    - les impacts possibles sur l'environnement des choix réalisés.

Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'exploitation, le chef de culture ou le responsable du chai. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, données issues de visites, etc.).
La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Un exemplaire du dossier est fourni aux évaluateurs, préalablement à l'épreuve. Le dossier écrit et la fiche de synthèse peuvent donner lieu à une notation, si l'équipe pédagogique le souhaite, dans la limite de 20% de la note finale.

2. L'oral

A partir d'une question tirée au sort portant sur une opération du processus de production présentée dans le dossier, le candidat doit être capable de présenter cette opération, d'analyser et de discuter les décisions prises par le chef d'exploitation, en prenant appui sur son dossier technique.

Cet oral vise à évaluer les capacités du candidat à :
- situer la place et l'importance de cette opération dans le processus de production,
- expliquer les modalités de mise en œuvre de cette opération et justifier les choix réalisés.
- interpréter les documents techniques ou économiques qui y sont associés,
- présenter et discuter les résultats obtenus,
- envisager des alternatives possibles.

Le **CCF 6**
Ce CCF valide la capacité C9 *« Mettre en œuvre les équipements viticoles et vinicoles »*
C9.1 : Raisonner le choix des matériels et installations adaptés aux travaux
C9.2 : Adapter l'utilisation des équipements au contexte
C9.3 : Gérer la maintenance de premier niveau
et les capacités intermédiaires C10.4 *« Organiser le travail en sécurité et dans le respect de la réglementation »* et C10.5 *« Réaliser les opérations manuelles et mécanisées »*

Cette épreuve de pratique explicitée évalue la capacité des candidats à réaliser une opération manuelle et une opération mécanisée en rapport avec la conduite du vignoble ou avec des activités de caves ou de chais dans le respect des objectifs agronomiques ou oenologiques, en optimisant les performances des équipements et dans les meilleures conditions de sécurité et de protection de l'environnement.

Ce CCF peut s'appuyer sur deux situations professionnelles différentes séparées dans le temps. La durée est à fixer par les enseignants organisateurs de l'épreuve.
A partir d'un sujet tiré au sort, le candidat doit être capable :
- d'observer et d'apprécier une situation professionnelle,
- de préparer et d'organiser le chantier,
- de réaliser les travaux,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des opérateurs et des équipements ainsi que le respect des réglementations en vigueur,
- de prendre toutes les dispositions pour assurer les meilleures conditions de protection de l'environnement,
- de contrôler le résultat obtenu et d'en faire un bref compte-rendu,
- de justifier ses choix et initiatives et d'exprimer des suites à envisager.

Le CCF 7

Ce CCF valide la capacité *C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers ».*
Les enseignements professionnels du Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) et les stages concourent à l'atteinte de cette capacité.

Positionné en 1ère ou 2ème année, ses modalités d'évaluation sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique en cohérence avec les objectifs du module d'adaptation professionnelle proposé par l'établissement et les conditions validées par l'autorité académique (cf. NSDGER/SDPOFE/N2010-2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale d'une durée de 30 minutes maximum. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.
Elle valide les capacités C7 à C11 du référentiel de certification.
C7 « Caractériser le contexte de la production et de la commercialisation des produits et des services »
C8 « Réaliser la gestion technico-économique d'une entreprise agricole »
C9 « Mettre en œuvre les équipements viticoles et vinicoles »
C10 « Conduire un processus vitivinicole dans une perspective de durabilité »
C11 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
L'évaluation est effectuée à l'aide d'une grille nationale critériée jointe en **annexe 2**.
Elle a pour support un dossier constitué par le candidat portant sur :
- la conduite d'une production à laquelle il a été associé au cours de séquences en milieu professionnel,
- l'entreprise dans laquelle elle est mise en œuvre.

Le dossier

Le dossier technique et économique support de l'interrogation orale est constitué sur un modèle proche de celui demandé pour le CCF 5 de l'épreuve E7 pour les candidats bénéficiant du CCF. Ce dossier est apporté par le candidat au centre d'examen pour l'épreuve. Il ne fait pas l'objet d'une notation, mais en absence de dossier, le candidat n'est pas évalué.

Il est constitué :
- d'une série de chemises correspondant aux différentes opérations techniques mises en œuvre sur une campagne vécue (les aspects viticoles et vinicoles doivent être abordés), et aux résultats du processus de production. Pour chacune des opérations, le candidat doit recueillir les informations lui permettant de présenter, analyser et discuter, lors de l'oral, les décisions prises par le chef d'entreprise. Chaque chemise peut comporter des documents techniques et économiques recueillis sur l'exploitation mais

aussi des informations récoltées en dehors de l'exploitation (résultats d'expérimentation, fiches conseil, références technico-économiques, etc.),
- d'une fiche de synthèse d'une page maximum sur la cohérence du processus de production,
- des documents de nature économique et financière permettant de situer la contribution de la production choisie aux résultats économiques de l'entreprise, son impact sur l'organisation et sur la situation financière de celle-ci,
- une fiche d'une page présentant une adaptation à des enjeux professionnels particuliers étudiés par le candidat dans le contexte de l'entreprise présentée dans le dossier.

La taille de l'ensemble du dossier doit rester limitée.

Le jury soumet au candidat une question portant sur un aspect du processus de production à partir du dossier présenté par le candidat. Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer la réponse. Il présente sa réponse en 10 minutes maximum; le jury dispose ensuite de 20 minutes pour demander au candidat de préciser sa réponse et pour élargir l'entretien par des questions exploratoires en lien avec les différents modules supports de cette évaluation, sans omettre les questions relatives à la capacité *C11 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »*.

Les examinateurs sont :
- un enseignant d'agronomie,
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- un professionnel du secteur.

Le sous directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

Annexe 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6
DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA)

Capacité du référentiel de certification	Capacités intermédiaires	Critères	Ecrit				Oral				Note
			--	-	+	++	--	-	+	++	
C6 : Elaborer un diagnostic global de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité	C6.1 : Situer l'entreprise agricole dans son environnement C6.2 : Caractériser le fonctionnement de l'entreprise agricole	- choix des informations présentées - référence à des données cohérentes - présentation raisonnée de l'entreprise - prise en compte de l'environnement - présentation d'un schéma de fonctionnement									**Ecrit /3** **Oral /5**
	C6.3 : Formuler un diagnostic	- outils de diagnostic retenus - prise en compte de critères de durabilité - analyse critique succincte de l'entreprise, de ses points forts et points faibles									**Ecrit /2** **Oral /4**
	C6.4 : Analyser une décision	- choix de la décision - prise en compte des dimensions technique, économique et de durabilité - impact de la décision sur l'entreprise et son environnement									**Ecrit /2** **Oral /4**
Remarque: *Les dimensions relatives à la communication et au respect des consignes seront prises en compte globalement et ne pourront excéder respectivement 1/4 des notes de l'écrit et de l'oral.*		**Note sur 20 en points entiers**									**/20**

Annexe 2
GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7
Baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'exploitation agricole (CGEA)

Session **Option**

NOM **Prénom**
N° et libellé de la question

	Critères	Observations	Note
Question principale tirée au sort	- Pertinence du raisonnement et des réponses - Mobilisation de références - Valorisation du vécu professionnel - Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire		/12
Questions exploratoires	- Pertinence du raisonnement et des réponses - Mobilisation de références - Valorisation du vécu professionnel - Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire		/8
		TOTAL	/20

Appréciation générale (obligatoire)

Signatures :
Fait, le :

Annexe 3
GRILLE D'EVALUATION DU CCF n° 5 DE L'EPREUVE E7
Baccalauréat professionnel CGEA option « élevage et valorisation du cheval »

EPREUVE DE DEBOURRAGE

Session:

NOM: **Prénom:**

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION					OBSERVATIONS
Préparer et organiser une séquence de débourrage	- Choix et aménagement de l'aire de travail - Equipement et mise en confiance du cheval					/2	
Réaliser une séquence de débourrage en temps réel	Respect des objectifs de la séance et des règles de sécurité Progression du travail Utilisation des aides Travail en équipe Adaptation aux difficultés et aux imprévus					/8	
Rendre compte des conditions de réalisation	Respect des objectifs Travail du cheval dans le respect du programme retenu Adaptation aux difficultés rencontrées					/4	
Suivre et réaliser le débourrage d'un cheval	Application dans le suivi et respect des consignes Attitude responsable Autonomie					/6	
NOTE						/20	

Appréciation générale :

Date et signatures:

Annexe 4a
GRILLE D'EVALUATION DU CCF n° 6 DE L'EPREUVE E7
Baccalauréat professionnel CGEA option « élevage et valorisation du cheval »

CONCEPTION ET CONDUITE D'UN PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT POUR CHEVAUX DE COURSE (trot, galop)

Session:

NOM: **Prénom:**

A partir des fiches techniques comportant des indicateurs de forme et d'état, du B.O de la spécialité, concevoir et conduire une séance d'entraînement pour un cheval de course en fonction d'objectifs et d'engagements possibles.

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION					
Concevoir un programme d'entraînement	- Prise en compte des informations disponibles - Cohérence du programme et adaptation aux objectifs fixés					/5	
Préparer la séance de travail	. - Vérification de l'état du cheval - Choix des conditions de la séance - Choix des équipements du cheval					/3	
Conduire la séance de travail	- Respect des objectifs - Travail du cheval dans le respect du programme retenu - Adaptation aux difficultés rencontrées					/7	
Rendre compte des conditions de réalisation	- Pertinence des commentaires sur le travail effectué et sur les difficultés rencontrées - Evolution des résultats et des suites à donner					/5	
NOTE						/20	

Appréciation générale :

Date et signatures:

Annexe 4b
GRILLE D'EVALUATION DU CCF n° 6 DE L'EPREUVE E7
Baccalauréat professionnel CGEA option « élevage et valorisation du cheval »

PREPARATION ET PARTICIPATION A UN CONCOURS D'ELEVAGE

Session:

NOM: **Prénom:**

CAPACITE	CRITERES	EVALUATION				BAREME	OBSERVATIONS
Réaliser les démarches nécessaires à l'inscription au concours	- Etude du calendrier - Vérification du livret - Démarche d'inscription					/5	
Préparer le cheval et organiser le déplacement	- Niveau de préparation du cheval (état, travail) - Choix du harnachement et des équipements Modalités d'organisation déplacement (transport, hébergement, nourriture)					/3	
Présenter le cheval à l'épreuve	Présentation du couple cheval/cavalier : toilettage du cheval, tenue du cavalier ou du meneur Présentation montée ou attelée : - respect des ordres et règles de sécurité - aisance et discrétion du candidat - mise en valeur du cheval Présentation en main - respect du protocole - mise en valeur du cheval					/10	
Rendre compte des conditions de réalisation	- Explications de la présentation et des difficultés rencontrées - Identification des responsabilités (cheval, candidat) - Présentation des perspectives d'avenir du cheval					/5	
NOTE						/20	

Appréciation générale :

Date et signatures:

Annexe 5
Choix de l'exploitation de stage support de l'épreuve E6
Baccalauréat professionnel CGEA option « système à dominante élevage »

Cas général :

Le module MP1 est mis en œuvre à partir d'une exploitation d'élevage. Dans un souci de cohérence de formation, elle est généralement choisie en relation avec les productions animales étudiées en MP 52 et MAP.
Les élèves, en fonction de leur projet personnel, effectuent ensuite le stage support de l'épreuve E6 dans une exploitation présentant l'une ou l'autre de ces deux productions.
Lorsque les élèves effectuent le stage dans une exploitation présentant la production animale étudiée en MAP, cela entraîne une inversion des supports d'évaluation des CCF 4 et 6.

Autres possibilités :

Les élèves intéressés par une autre production animale ont le choix entre deux possibilités :

- Effectuer un stage complémentaire dans une exploitation comportant la production pour laquelle ils ont un intérêt particulier. En effet 6,5 semaines au maximum de stages complémentaires en milieux professionnels variés permettent de renforcer l'approche professionnelle à l'initiative de l'élève et/ou de l'établissement. Dans ce dernier cas, ce stage complémentaire n'est pas pris en compte dans l'évaluation.

- Choisir une exploitation « mixte » qui comporte la production animale étudiée en MP 52 (ex VL) et l'autre production pour laquelle ils ont un intérêt particulier (ex caprins lait). Un tel choix n'entraîne pas de modification du CCF. L'élevage caprin pourra être support d'étude d'une décision stratégique en E6.

Ces deux possibilités devraient permettre de gérer la plupart des situations ; le point de départ étant la pertinence des choix des productions supports d'étude des modules MP 52 et MAP.

Enfin dans une perspective d'individualisation, on peut envisager que cela soit « plus ouvert » et que certains élèves effectuent leur stage support de l'épreuve E6 dans une exploitation présentant une toute autre production animale que celle étudiée en MP 52 et MAP. L'épreuve E6 a pour objectif l'analyse du pilotage d'une entreprise et non l'analyse détaillée de la conduite d'une production particulière. il faut cependant veiller à assurer la cohérence de la formation.

Une telle possibilité « d'ouverture » est aussi de nature à permettre une meilleure prise en compte de la diversité des situations rencontrées en apprentissage.

Dans ce dernier cas, il faudrait que :

- le candidat effectue un stage complémentaire d'une durée minimum de 3 semaines dans un élevage correspondant à la production support d'étude du module MP 52 pour assurer la cohérence du CCF n°4.

- L'organisation de la progression pédagogique intègre cette répartition des stages.

- L'établissement assure l'encadrement correspondant pour que leurs candidats ne soient pas mis en difficultés lors de l'épreuve E6.